Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École

fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 7 (1950)

Heft: 10

Rubrik: Échos de Macolin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

forte des reins, de ventres saillants, défauts les plus apparents.

Le message arrive à son heure, invitant la masse de la jeunesse à ce culte de l'effort physique spontané dans le cadre de la nature. Qu'un hameau, un village, une commune, ait pesé le sérieux de la question par la voix et l'exemple d'un moniteur

bienveillant auprès des jeunes, et l'équilibre tente de se rétablir. Le vœu des sages de l'antiquité d'unir l'âme au corps s'auréole de lumière; l'âme, met en valeur ses biens: prudence, courage, justice, tempérance. Le corps entraîné se fortifie dans une harmonie des formes, des sens.

Aigle, été 1950.

Claude GIROUD.

ÉCHOS DE MACOLIN

ECOLE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE ET DE SPORT, MACOLIN

Cours pour la formation de maîtres et maîtresses de sports indépendants

L'École fédérale de gymnastique et de sport (E.F.G.S.), à Macolin, organisera, durant la période du 2 février au 5 mai et du 28 mai au 6 septembre (en deux stages de chacun trois mois), un cours pour la formation de maîtres et maîtresses de sports indépendants.

Examen d'admission : 2-3 février 1951. Examen intermédiaire : du 28 mai au 2 juin 1951. Examen du diplôme : du 30 août au 6 septembre 1951.

Le cours sera organisé sous forme d'internat, conformément au règlement de maison de l'E.F.G.S.

But du cours

Donner aux candidats et candidates qualifiés une formation de maîtres, respectivement de maîtresses, de sports leur permettant d'exercer librement cette activité ou de fonctionner comme gardiens de bains, professeurs de natation, professeurs de sports dans les lieux de villégiature et de cure, moniteurs d'entraînement dans les organisations sportives d'ouvriers de fabrique, entraîneurs de sociétés ou d'associations, etc... Cette formation donnera aux candidats les capacités pédagogiques nécessaires à l'enseignement général de base et des branches spéciales pratiques, ainsi que les notions fondamentales d'anatomie et de biologie, tout en les familiarisant avec l'activité, l'histoire et les méthodes de l'éducation physique.

Admission à l'examen et au cours

Ne pourront prendre part à l'examen d'admission que les Suisses et Suissesses, âgés de 19 à 40 ans et jouissant d'une bonne réputation. Les participants que ce cours intéresse, mais qui n'ont pas encore effectué leur école de recrue, devront être en possession d'une autorisation expresse de l'E.F.G.S.

L'admission de candidats étrangers est décidée

de cas en cas par l'E.F.G.S.

Les candidats devront disposer d'une bonne formation générale, avoir une profession déterminée ou avoir effectué les études équivalentes, prouver qu'ils possèdent les connaissances suffisantes d'une langue étrangère, afin qu'ils soient en mesure de suivre l'enseignement qui sera donné exclusive-ment dans ces deux langues; ils devront être, si possible, recommandés par une association de gymnastique et de sports.

L'examen d'admission comprend une partie théorique sur la formation générale et un examen pratique des capacités gymniques et sportives dans l'entraînement général de base et dans les branches spéciales choisies.

La direction de l'E.F.G.S. se réserve le droit de

limiter le nombre d'admissions.

L'admission de candidats étrangers est réglée par des dispositions particulières.

Choix des branches

Les branches imposées de la préparation théorique et les exercices de la formation générale de base, ainsi qu'au moins une des branches spéciales ci-après sont obligatoires.

Branches spéciales

Groupe I: basket-ball, football, gymnastique féminine, athlétisme léger, natation, ski, tennis.

Groupe II: boxe, hand-ball, gymnastique artisti-

que, lutte.

L'instruction des branches du groupe II ne sera donnée que si le nombre des intéressés est suffisant.

Pour autant que le plan d'étude le permette, il pourra être admis le choix de trois branches spéciales au maximum. Si le candidat possède les qualités requises, il lui est recommandé de choisir comme branches spéciales une de sport d'été proprement dit et une autre de sport d'hiver.

Finances de cours

La contribution financière des participants se monte à 750 francs par trimestre (250 francs par mois). Pour les candidats étrangers, font règles les dispositions spéciales qui peuvent être obtenues auprès de l'E.F.G.S. La finance de cours couvre les frais de logement, de susbsistance, les frais d'écolage, etc... Ne sont pas comprises dans ce montant les primes pour l'assurance-accidents. Les paiements s'effectuent, soit au début du trimestre, soit en trois acomptes mensuels payables par avance au compte de chèques postaux III 520 « Finance de cours pour le cours de maîtres de sports ».

Les demandes motivées tendant à obtenir une bourse d'étude doivent être adressées en même

temps que l'inscription au cours.

Diplôme

Le diplôme de maître et respectivement de maîtresse de sport de l'E.F.G.S. sera remis aux candidats qui auront suivi le cours avec succès et qui auront réussi l'examen final.

Inscription

Les personnes que ce cours intéresse sont priées de s'inscrire auprès de l'E.F.G.S. jusqu'au plus tard le 18 novembre 1950, en précisant qu'il s'agit du « Cours de maîtres de sports ». La demande d'inscription sera accompagnée de :

Certificat d'origine; certificats scolaires;

Certificat de bonnes mœurs; certificat de sortie de l'École professionnelle; certificats d'apprentissage et autres certificats professionnels; un bref curriculum vitae manuscrit; un rapport sur l'activité sportive passée avec les attestations éventuelles relatives à une formation spéciale ou à des performances, visées par

l'association intéressée; un certificat médical et deux photos récentes.

Il sera précisé, en même temps, pour quelle (s) branche (s) spéciale (s) l'enseignement est désiré.

Renseignements

Tous renseignements complémentaires au sujet de ce cours peuvent être sollicités par écrit ou par téléphone auprès de l'E.F.G.S. (Tél. No 032/2.78.71).

Macolin, le 2 octobre 1950.

École fédérale de gymnastique et de sport : Le Directeur, A. KAECH

ÉCHOS ROMANDS

VAUD

CRÉT-BÉRARD

Le 2 mai 1948 vit à Lausanne le rassemblement de cinq mille jeunes paroissiens de l'Église nationale vaudoise, qui y prirent la décision de bâtir une Maison de la jeunesse et de l'Église. Tandis que le projet était confié pour étude à une commission d'aînés, parmi lesquels fut appelé M. R. Vuagniaux, chef de l'Office cantonal I.P., la jeunesse vaudoise déployait toute son ingéniosité à la recherche de fonds. Entre temps, le Synode et le Département de l'instruction publique et des cultes, ayant reconnu l'utilité de l'entreprise envisagée, lui accordaient leur approbation et leur appui.

L'an passé, à la même époque, les Jeunes Paroissiens avaient réuni une somme suffisante pour permettre au Conseil de fondation, institué spécialement à cet effet, d'acquérier à deux pas de Puidoux, le superbe terrain de Crêt-Bérard. En

Aide-toi et le Ciel t'aidera : les I. P. vaudois construise et la route de Crêt-Bérard.

automne 1949 et ce printemps, les deux premiers chantiers de travail s'ouvrirent à tous les jeunes et virent mille huit cents volontaires des deux sexes offrir deux mille six cents journées de travail, créant un chemin empierré sur un demi-kilomètre, établissant sept cent cinquante mètres de canalisation et creusant les fouilles indispensables. Le second chantier s'est ouvert à la mi-août. Tous les jeunes y ont été accueillis avec joie.

Cet immense effort s'explique aisément.

Le désir de servir des Jeunes Paroissiens s'est rencontré avec un besoin pressant du pays. Il fallait au canton de Vaud une maison qui puisse accueillir à n'importe quel moment de l'année des camps ou des cours de formation pour les jeunes ou pour leurs responsables; une maison propice à des retraites collectives ou individuelles réalisables à bon marché; enfin, last but not least, une maison répondant aux besoins de l'éducation sportive de la jeunesse confiée à l'Office cantonal de l'éducation physique post-scolaire.

Pour satisfaire ces besoins multiples, il fallait une maison spécialement adaptée. Le projet définitif, établi par M. Claude Jaccottet, architecte, prévoit la construction de trois et même quatre bâtiments. Il y aura tout d'abord la Maison proprement dite, avec son réfectoire et sa salle de conférences séparés par une cloison amovible, ses salles d'étude et et sa bibliothèque, son dortoir et une trentaine de petites chambres plus particulièrement destinées aux aînés ou aux visiteurs isolés. Par ailleurs, deux — et plus tard trois — pavillons seront aménagés pour les camps de jeunesse et comprendront un dortoir de trente places, une salle d'étude et de jeu et une petite cuisine.

L'un de ces pavillons est en construction. La première pierre en a été posée le 21 mai, par le président du Synode, en présence de deux mille personnes, parmi lesquelles on remarquait M. le conseiller d'État Pierre Oguey, qui prononça un remarquable discours.

Les Jeunes Paroissiens vaudois et leur aumônier, le pasteur Albert Girardet, apportent à cette entreprise toutes leurs forces et tout l'enthousiasme de la jeunesse; avec l'appui constant et généreux de la population, la bienveillance des autorités, ils sont heureux de doter le canton de Vaud d'une Maison de la jeunesse et de l'Église qui est appelée à rendre les plus grands services au pays.